

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant LA GARDERIE JE JOUE ET J'APPRENDS INC.	Numéro de permis 2004639	Date d'inspection Le 14 octobre 2025	
Nom de l'établissement La garderie je joue et j'apprends		Numéro de téléphone (506) 532-1444	
Adresse 172 Main Street Shediac NB E4P 2C9			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Paula Morin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Les éléments suivants ont été observés au moment de l'inspection de surveillance :

- Accès à l'établissement agréé
- Le ratio enfant-personne éducatrice
- La routine quotidienne
- Les vérifications du casier judiciaire vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, certificat de secourisme valide et un certificat en réanimation cardiorespiratoire (RCR) valide, les descriptions des fonctions et responsabilités a été vérifié auprès des nouveaux membres du personnel.
- Le curriculum utilisé (curriculum éducatif francophone) est dans la même langue dans laquelle les services sont fournis.

Au moment de l'inspection, il y a eu observation du temps des jeux dirigés à l'intérieur (jeu d'observation des décorations d'Halloween dans la garderie), la préparation pour aller dehors et les jeux libres à l'extérieur.

original signé par
Paula Morin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 16 octobre 2025

Date

original signé par
Kim Cormier

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 16 octobre 2025

Date